



ATD professionnel sur compte personnel

Par **Pigeon78**, le **21/12/2015** à **17:13**

bonsoir,

je viens de recevoir un ATD sur mon compte personnel, alors qu'il s'agit d'actions découlant directement de l'activité de ma société qui est une SARL dont je suis le gérant.

Les sommes réclamées sont le résultats de dysfonctionnements professionnels et n'ont rien à voir avec mes comptes personnels.

Il me semblait que les formes SA, SARL et EURL protégeait les biens propres du gérant et qu'il ne pouvait pas y avoir collusion entre les avoirs de la société et ceux du gérant?

pouvez vous me donner des éléments afin de faire opposition à cet ATD ?